



FORMULAIRE DE CANDIDATURE 2024

DEUX (2) BOURSES DESTINÉES À DES ÉTABLISSEMENTS QUI SE DÉMARQUENT !

Mise en contexte :

La réussite d'un établissement de restauration est le fait d'un travail d'équipe, où chacun est essentiel à la qualité de l'expérience vécue par les clients.

La Fondation ARQ a mis sur pied un concours appelé Le Collectif, souhaitant ainsi **reconnaître les pratiques et les initiatives RH qui permettent de préserver/développer le climat de travail au sein des établissements.**

Cette année une nouvelle fois, le concours est destiné aux équipes (travailleurs et employeurs) qui s'emploient tous les jours à créer des milieux de travail dynamique et accueillant.

Consignes du concours 2023-2024 :

Dans ce document, vous trouvez un questionnaire destiné à l'équipe et à l'employeur.

Il vous faut remplir l'un ou l'autre des questionnaires avec la plus grande objectivité possible après avoir obtenu un consensus avec les autres membres de l'équipe (employeur/employés). **Ce questionnaire vous permettra de sélectionner la pratique/initiative que l'équipe souhaitera partager pour sa candidature au prix Le Collectif.**

La pratique/initiative priorisée doit être ensuite présentée et expliquée par écrit. Nous vous y invitons à expliquer les raisons pour lesquelles votre équipe mérite l'une des bourses octroyées : 3 000 \$ pour l'équipe gagnante et 2 000 \$ pour la 2^e. Une somme de 1 000 \$ sera également tirée au sort parmi toutes les équipes participantes.

Cette pratique devra vous avoir permis par exemple de solutionner un problème que vous rencontriez précédemment, ou encore vous permet d'accroître la cohésion d'équipe.

Nous aimerions comprendre pourquoi elle a fait une différence dans votre établissement via un exemple concret. Vous pouvez également nous dire ce que votre équipe souhaiterait faire avec la bourse gagnée (juste une idée, pas forcément un choix définitif).

Veuillez faire parvenir votre questionnaire d'ici le 5 mai 2024 en l'envoyant par courriel à :
fondationarq@restauration.org

Le jury délibérera durant le mois de mai 2024 pour une annonce des résultats au début du mois de juin suivant.

Pondération :

	%
- Questionnaire rempli et retourné par le restaurateur	20
- Questionnaire rempli et retourné par l'équipe de travail	20
- Brève explication du choix de la pratique/initiative priorisée (document d'une page tout au plus)	20
- Clarté (contenu et exemples) de la pratique/initiative priorisée	20
- Raison(s) pour la(les)quelle(s) cette pratique/initiative fait une différence dans le climat de travail	10
- Définir le problème que la pratique/l'initiative a réussi à enrayer	10

Les renseignements personnels fournis à propos de tous les participants, y compris leur nom et leurs coordonnées, sont uniquement recueillis à des fins d'administration et ne serviront à aucune autre fin sans leur consentement.

Un énorme merci de votre implication et la meilleure des chances à votre équipe!